

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

VENDREDI 30 JANVIER 2009

### **ETUDE DE REVALORISATION DES BOUES DE NOTRE STATION D'EPURATION / AVENANT N° 2**

Le cabinet d'études TERRALYS avait transmis un avenant n° 1 adopté en séance de Conseil Municipal du 26 septembre 2008 pour un montant de 430 € HT portant le marché à la somme de 11.301 € HT.

Du fait de la nécessité d'intégrer de nouvelles parcelles au plan d'épandage, d'autres études complémentaires ont du être effectuées.

L'avenant n° 2, d'un montant HT de 917 € porte le montant du marché à 12.218 € HT.

Les avenants 1 et 2 feront l'objet d'une demande de subvention complémentaire.

### **CHEMIN « LE GRIZOLET » / ACQUISITION DU TERRAIN APPARTENANT A JOEL PION NECESSAIRE A LA CREATION DE LA PARTIE SUPERIEURE DU CHEMIN RURAL DIT DU GRIZOLLET**

Afin de compléter et clore le dossier il a été a été délibéré le prix d'achat du terrain à Monsieur Joël PION au prix de 0,15 € le m<sup>2</sup> pour créer un nouveau tracé sur la partie haute. Le prix d'acquisition par M. J. PION de l'assiette de l'ancien tracé est également de 0.15 euros le m<sup>2</sup>. Maître BONNEFOY a été mandaté pour établir les actes correspondants.

### **ARRIVEE DE LA NOUVELLE SOCIETE SGE SUR NOTRE TERRITOIRE**

La semaine dernière, nous avons délibéré sur l'exonération de la taxe professionnelle pour une durée de cinq ans au bénéfice de la SCI MAHUB.

Il convient de préciser que ce n'est pas la SCI qui bénéficie de l'exonération mais la société S.G.E.

### **S. I. E. L. : ADHESION A LA COMPETENCE « MAINTENANCE ECLAIRAGE PUBLIC »**

Il a été demandé au Syndicat Intercommunal d'Energies de la Loire une proposition quant à la maintenance du réseau d'éclairage public de la Commune ainsi que pour la pose et dépose des illuminations de fin d'année ceci en vue de comparer avec l'actuelle situation.

L'économie sur le coût de la maintenance annuelle globale est de l'ordre de 8.000 €/an y compris les prestations relatives aux illuminations. La commune décide donc de contracter avec le SIEL pour bénéficier de ces substantielles économies.

## **S. I. E. L. : TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS DANS LE QUARTIER « LES RIVIERES / LA CROIX VALLIER »**

Par délibération du 12 juillet 2007, la précédente municipalité avait décidé l'enfouissement du réseau électrique et téléphonique dans le quartier les Rivières / La Croix Vallier.

Du fait de l'incertitude de la réalisation des travaux d'assainissement (interrogation quant au taux de subvention total sur un cout estimé à 210 000 euros), aucune suite n'avait été donnée.

Aujourd'hui, un subventionnement favorable de l'ordre de 65 % permet la réalisation des travaux d'assainissement en 2009.

Il y a donc lieu de délibérer à nouveau sur l'opportunité de l'enfouissement des réseaux secs et la pose de nouveaux candélabres.

La réactualisation du devis de 2007 et les travaux complémentaires suggérés amènent un coût total de la contribution communale à 58.545,80 € qu'il est possible de régler en 15 annuités à compter de 2010.

Décision est arrêtée de passer commande de l'enfouissement des réseaux secs.

Fin 2009 cette voirie sera donc entièrement refaite tant au niveau des réseaux que de son revêtement qui sera lui aussi programmé.

### **SUBVENTIONS COMMUNALES**

**CLSH** : 300 € sont octroyés annuellement au CLSH pour participation à la prise en charge des repas des enfants.

**Artisanat du Pays d'Urfé** : L'association fêtera son 35<sup>ème</sup> anniversaire le jour de Pentecôte, soit le 31 mai prochain. Une animation est envisagée dans le quartier du Château pour faire revivre la Fête d'autrefois. Une subvention exceptionnelle de 500 € est allouée.

### **FINANCES**

#### **❖ INDEMNITE DE CONSEIL DU TRESORIER**

Une délibération obligatoire est prise afin que le Trésorier puisse percevoir son indemnité de conseil annuelle.

#### **❖ INSCRIPTIONS BUDGETAIRES ANTICIPANT LE VOTE DU BP 09**

Démolition des piliers de l'ancienne passerelle :

Une délibération est prise pour s'acquitter de la facture en attente.

Participation pour Voies et Réseaux (recette) : création d'un programme en recettes d'investissement : 700 € au compte 1346.

Bureau d'étude du PLU Carré Long (avenant 2) : Il y a lieu d'anticiper sur le vote du budget 2009 inscrivant un crédit de 22.000 € afin de régler les factures à venir, dont l'avenant n° 2 du bureau d'études Carré Long (5.100 €).

## **PERSONNEL COMMUNAL : AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL POUR VAISSELLE AU COLLEGE**

Il s'avère que l'adjoint technique territorial mise à disposition du collège pour y effectuer la vaisselle doit effectuer ½ H supplémentaire 4 jours par semaine. (convention dans le cadre de la création du restaurant scolaire à l'école primaire )  
Décision du conseil : Avis favorable avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

## **REGULARISATION SUITE A ERREUR DU SERVICE DU CADASTRE (Propriété MALLET / MICHALET)**

Au service du Cadastre, la parcelle AD 352 appartient à la SCI de la Font d'Aix alors qu'au service des Hypothèques, elle demeure parcelle communale (superficie d'environ 9 m2)

Lorsque l'origine de propriété a été demandée par Maître BONNEFOY dans le cadre de la vente SCI de la Font d'Aix aux Epoux MALLET, l'absence d'enregistrement aux Hypothèques s'est avérée.

Une délibération a donc été prise donnant pouvoir au Maire pour reconnaître l'erreur cadastrale, à savoir que la parcelle AD 352 appartient bel et bien à la SCI de la Font d'Aix et non à la Commune.

## **REGULARISATION : PARCELLE CORNET**

Madame CORNET vend à la commune d'une parcelle de 538 m<sup>2</sup> et la commune règle à Madame Cornet la même surface nécessaire à un élargissement du chemin de la Croix de Mission ayant eu lieu il y a une quinzaine d'années mais jamais officiellement régularisé (cette opération « blanche » se fera sur la base d'un prix de 0.15 centimes d'euros)

## **DOSSIER A PRESENTER AU TITRE DES « STATIONS CLASSEES DE TOURISME »**

En application du décret 2008-884 du 2 septembre 2008, un dossier sera présenté en Préfecture. Les critères d'éligibilité au titre des stations de tourisme semblent réunis. Le titre de station verte peu lisible aujourd'hui disparaîtrait donc au profit de cette nouvelle appellation qui devrait-être très reconnue dans un futur proche :

- Capacité d'hébergement : hôtels classés ou non ; gîtes ; chambres d'hôtes, camping (15 % pour - 1.999 habitants : Saint Just est au moins à 28 % !!)
- Présence de structures porteuses du tourisme
- Diversité des animations :
  - découverte du patrimoine local (visites guidées)
  - expositions permanentes (toute l'année) et temporaires (été) à l'Artisanat
  - fête de l'Artisanat et des métiers d'autrefois (vannier, sabotier, matelassier, charron, Manufacture de Velours et Peluches)
  - brocante
  - foire numismatique et des cartes postales anciennes
  - fête patronale
  - fête de la musique
  - soirées à thèmes (camping)

- « nocturnes » à la piscine (chaque vendredi pendant la saison d'ouverture)
  - musique dans les rues l'été et en fin d'année
  - animations commerciales (fête des Mères, Noël)
  - marché de Noël
  - championnat du Monde d'Enduro
- o Diversité des services :
    - Marché hebdomadaire ;
    - Santé (médecins, dentistes, pharmaciens, infirmières, vétérinaires)
    - Secours (caserne de Pompiers, ambulances)
    - Sécurité (gendarmerie)
    - Aides aux personnes (SSIAD, ADMR)
    - Tous commerces de proximité ; supérette
    - Transports (cars, taxis, gare SNCF à proximité...)
    - Déchetterie
    - Site Internet
- o Loisirs
    - Equipements (salles des sports, tennis, foot, piscine, terrains de boules, minigolf)
    - Itinéraires de pratique sportive (chasse, pêche à la truite, circuits VTT Bois Noirs, enduro, randonnées pédestres, équestres...)
    - Associations sportives (cyclos, foot, judo, gym, boules,....)
- o Culture
    - Concerts classiques, chorales à l'Eglise
    - Bibliothèque
    - Ecole de musique
    - Monuments classés et inscrits (chapelle et ses vitraux, tableau « La déploration du Christ », fontaine de la Conche...)
    - Défilé de mode réalisé avec du tissu de luxe réalisé sur la Commune.
- o Site naturel
    - classification en Natura 2000 (écrevisses à pattes blanches et moules perlières ; tourbières)
    - massif des Bois Noirs
- o Productions alimentaires artisanales
    - miellerie (Rossignol)
    - fromagerie
    - charcuterie
- o Territoire communal sauvegardé
    - création d'un document d'urbanisme (le Grand Chemin, le Champ de Foire, hameau de Veillas)
    - périmètre du Château (A.B.F.)

## QUESTIONS DIVERSES

- *Recensement de population : 1.273 habitants au lieu de 1.343 en 1999.*
- *Vendredi 27 février 2009 : visite d'Yves NICOLIN lors du prochain Conseil.*
- *P.L.U. : vendredi 6 février à 9 H (réunion de travail)*
- *Restitution école d'architecture de Lyon le 27 février*
- *visite technique assainissement le 24 février*
- *diverses réunions SMMM et communauté de communes*